



**DOSSIER
DE
PRESSE**

18 juin 2020

**DÉCRYPTAGE D'UN MOIS
QUI A FAIT GAGNER 5 ANS
AUX POLITIQUES CYCLABLES**



Olivier SCHNEIDER
Président de la FUB

EDITO

Un engouement historique pour le vélo.

La pratique du vélo, reconnue comme "geste barrière", explose dans notre pays. Alors que les rayons des magasins vendant des vélos neufs sont littéralement dévalisés, la remise en état est également à l'honneur : en à peine un mois, plus de 150 000 Françaises et Français ont décidé de sortir leur vélo de leur cave ou garage pour bénéficier du Coup de Pouce Vélo Réparation de 50 euros ! Il y a un alignement d'étoiles historique. En somme, alors que la Fédération des Usagers de la Bicyclette fête ses 40 ans, la France est enfin en passe de se doter du système vélo qu'elle mérite !

Qu'est-ce qu'un système vélo ? C'est tout simplement un environnement favorable à une pratique sereine du vélo : des places de stationnement aux pistes cyclables en passant par des formations, services (réparations, conseils, locations) et incitations financières. C'est la mise en place d'un tel système qui permet à celles et ceux qui n'osaient pas encore de franchir le pas.

En temps normal, construire un système est complexe et long. Mais c'est sans compter sur la pertinence du vélo comme solution de résilience en temps de crise.

Ainsi, contrairement aux idées reçues, les Pays-Bas n'ont misé sur le vélo que suite au choc pétrolier de 1973 ! De même, la ville de Copenhague n'a pédalé que suite à la crise économique consécutive au second choc pétrolier, prenant acte du fait que son plan autoroutier était obsolète, et que développer le vélo était plus rapide et moins cher que les transports en commun.

Pour la France, c'est la crise du COVID-19 qui aura servi de révélateur. Ainsi, dès avril 2020, les collectivités locales françaises ont anticipé le déconfinement et ont commencé à combler les lacunes du système vélo, en proposant notamment des aménagements cyclables "de transition".

Dans le même temps, un triple "Coup de Pouce Vélo" a été mis en place dans le cadre d'un partenariat entre la FUB et le Ministère de la Transition écologique et solidaire : une aide à la réparation de 50 euros, des cours de remise en selle et le financement de stationnements provisoires.

Enfin, des mesures très attendues sont arrivées, comme le Forfait Mobilités Durables qui permet aux entreprises de verser jusqu'à 400 euros en franchise fiscale et sociale à leurs salariés prêts à enfourcher leur vélo pour se rendre au travail - bientôt, les entreprises pourront être labellisée "employeur pro-vélo" par la FUB et l'ADEME.

Il y a là un crantage historique pour la France.

Pour célébrer ce crantage, reconnue par la Fédération Européenne ECF comme la meilleure d'Europe*, une nouvelle fête nationale annuelle, « Mai à vélo » va voir le jour. Découvrez dans ce dossier comment la bicyclette est devenu la petite reine du déconfinement !

*ecf.com/dashboard

SOMMAIRE

1. Entretien croisé entre Elisabeth Borne et Olivier Schneider ----- page 4

2. Municipales 2020 à vélo, le retour ! ----- page 6

Un outil en ligne pour « voter vélo »
Réouverture du site internet municipales2020.parlons-velo.fr

3. Les pistes de transition et l'application Carto ----- page 8

4. Des « coups de pouce » pour favoriser les déplacements à vélo ----- page 10

Coup de Pouce Réparation
Coup de Pouce Remise en Selle
Le Coup de Pouce Vélo en quelques chiffres
Coup de Pouce Vélo +
L'Académie des Métiers du Vélo (AMV) &
L'Académie des Experts en Mobilité Active (ADMA)

5. Notre tour de France : comment les acteurs du vélo gèrent-ils le déconfinement à l'échelle locale ? ----- page 13

BAM ! Boîtes à Mieux, Tous en Selle Nantes
Cyclamaine, Le Mans
Dans les Alpes-Maritimes

6. Ils ont bénéficié des « coups de pouce » ----- page 15

7. LOM, quoi de neuf ? ----- page 16

Le Forfait Mobilités Durables
Décrets vélo+train
Décret Logement
Décret Marquage

8. Label Employeur Pro-Vélo et ColisActiv' ----- page 20

Contact presse ----- page 22

1. Entretien croisé entre Elisabeth Borne et Olivier Schneider !

Elisabeth Borne, la Covid-19 nous oblige à accélérer les changements dans la mobilité... Quelles mesures le Gouvernement prend-il pour développer le vélo?

E.B. : Avec le déconfinement, nous sommes en train de franchir une étape dans la culture vélo, et de devenir, je l'espère, une Nation du vélo. En quelques mois, nous gagnons plusieurs années de politique cyclable. 1 000 kms de pistes cyclables temporaires sont déployés grâce aux collectivités territoriales et le « Coup de Pouce Vélo » de 50 euros a rencontré un succès fulgurant : les derniers chiffres à disposition indiquent que plus de 100 000 vélos ont été réparés. Pour faire face aux demandes de réparations, nous venons de créer une Académie des métiers du vélo avec un objectif de formation de 250 réparateurs dans les mois à venir, puis 500 par an. Et parce qu'il ne suffit pas de réparer des vélos, le Gouvernement a également annoncé des mesures pour lutter contre le vol, avec le financement à 60% des places de stationnement temporaires installées par les collectivités, mais également pour la sécurité de tous avec des formations gratuites de remise en selle. Nous avons par ailleurs publié en avance le décret qui permet de mettre en place le forfait mobilités durables dans les entreprises et nous simplifions le système de bonus à l'achat de l'État pour les vélos à assistance électrique. Concrètement, l'Etat doublera toute aide d'une collectivité pour l'achat d'un vélo à assistance électrique jusqu'à 200€ d'aide supplémentaire.

Enfin, pour marquer d'une pierre blanche cette dynamique extrêmement positive, nous avons lancé avec la ministre des Sports Roxana Maracineanu et l'ensemble des acteurs du vélo « mai à vélo » : la grande fête nationale que le vélo mérite. Nous voulons qu'à partir de l'année prochaine, le vélo soit célébré dans tout le pays, par les petits et les grands, chaque mois de mai. C'est une façon de faire de ce mois de déconfinement le point de départ de quelque chose d'extrêmement positif avec l'adoption populaire d'une pratique écologique, économique et bonne pour la santé.

Ces mesures rejoignent celles de la FUB ! Olivier, quel est le rôle de la FUB dans ce dispositif ?

O.S. : Le rôle de la FUB est le même depuis 40 ans : proposer, revendiquer, être exigeant... puis proposer des solutions concrètes. Nous avons d'ailleurs régulièrement rendu publics des « livres blancs » avec nos propositions. Ainsi, en 2016, nous avons publié un hors-série Vélocité "Imaginons une France cyclable", avec 10 propositions

phares, dont "recyclage exemplaire". Cette proposition comportait la notion de chèque réparation et plus largement de soutien à toute la filière de réparation de vélo : du magasin spécialisé à l'atelier participatif et solidaire.

Ainsi, quand le déconfinement a été annoncé et que les collectivités ont commencé à annoncer la création de nombreux aménagements cyclables de transition, nous avons appelé à créer tout un système vélo d'urgence, où des stationnements, des séances de remise en selle et une aide à la réparation permettraient de mettre le vélo à portée de chacune et de chacun. Notre revendication a été relayée par l'AFP mi-avril et reprise dans toute la France par la presse locale.

Alors que la FUB était en attente du jugement de son référé liberté, Elisabeth Borne annonçait être favorable à ces mesures et nous demandait de proposer un mode de déploiement opérationnel. À peine 3 jours plus tard, le lancement du triple "Coup de Pouce Vélo" était annoncé, en partenariat avec la FUB. C'est une marque de reconnaissance et de confiance de la part de la ministre, dont je salue l'engagement. Depuis 40 ans, ce qui nous manquait peut être le plus, c'était un engagement fort au plus haut niveau. L'incarnation du Plan Vélo par Elisabeth Borne légitime le discours de la FUB et de ses 365 associations !

Mme la ministre, quelle est votre vision pour le vélo en France ? Comment expliquer qu'il devient tout à coup possible de dégager des budgets supplémentaires pour le vélo ?

E.B. : Je crois effectivement que, grâce à une mobilisation exceptionnelle de tous les acteurs du vélo - Etat et collectivités, fédérations, associations, professionnels et bien sûr usagers - le regard sur le vélo change. Longtemps, dans l'imaginaire collectif, le vélo était réservé aux sportifs ou aux balades du dimanche. Quand on sait que 60 % des déplacements en France font moins de 5 kms, cette sous-utilisation du vélo est absurde : c'est un mode de déplacement en soi, parfaitement écologique, économique et bon pour la santé. C'est la vision que le Gouvernement a porté dès le Plan Vélo de septembre 2018, notamment en créant un fonds de 50 millions par an pour lever les discontinuités des pistes cyclables et c'est bien entendu la philosophie au cœur des mesures prises dans le cadre du déconfinement en faveur du vélo.

Olivier, quels sont les points de vigilance de la FUB dans cette phase ? Est-ce que l'image du vélo a vrai-

ment changé pour tous les acteurs du gouvernement ?

O.S. : Si les avancées sont impressionnantes, les points de vigilance restent nombreux. À commencer par l'accompagnement du changement dans les entreprises et surtout dans les collectivités. Il faut notamment laisser aux aménagements de transition le temps de trouver leur public, alors que de nombreux cyclistes potentiels sont encore en télétravail, que les étudiants ne vont plus à l'université,.... Le transitoire doit permettre non seulement d'éviter une seconde vague épidémique, mais surtout mener à un système vélo durable et ambitieux.

Dans ce cadre, l'Etat a un rôle fondamental à jouer, notamment au niveau des préfets. On a vu le rôle positif qu'a parfaitement joué le préfet Cadot en Ile-de-France. Tous n'ont pas joué un rôle aussi positif ou moteur, et c'est regrettable.

Enfin, pour revenir à l'échelon national, il y a également un point de vigilance du côté interministériel. Le succès de mesures clefs comme le "savoir rouler à vélo" dépend du ministère de l'Éducation nationale et du ministère des Sports, tandis que, sans le ministère de l'Intérieur, pas de plan de lutte contre le fléau des vols de vélo. On espère également un engagement fort du ministère de la Santé. Comptez sur la FUB pour y veiller.

Le Gouvernement a également annoncé un plan de relance automobile de 8 milliards d'euros. D'après les spécialistes, notamment l'économiste Frédéric Héran, les modes de transports s'opposent - le développement du vélo ne peut pas se faire dans une société où l'automobile resterait prioritaire. Comment concilier le plan de relance de l'industrie automobile, et ses milliards d'€, avec le Plan Vélo ?

E.B. : Dans 80 % du territoire, les Français n'ont pas d'alternatives à la voiture individuelle. Je me bats depuis le début du quinquennat pour changer cette situation de dépendance, en soutenant le développement des transports à la demande, des transports partagés et des mobilités actives telles que le vélo. L'un des enjeux cruciaux pour le vélo est de convaincre qu'il s'agit d'une réponse également hors des villes, qu'il a toute sa place dans le périurbain et le rural. C'est pour cela par exemple que le Gouvernement veille à financer des travaux de continuités



entre pistes cyclables dans tous les territoires et pas seulement en milieu urbain. Nos efforts pour développer des alternatives à la voiture individuelle sont donc constants. Mais cela ne veut pas dire qu'on ne doit rien

faire pour les Français qui ne peuvent pas s'en passer. C'est toute la logique du plan de soutien à l'automobile : il vise à sauver un secteur qui emploie directement 400 000 personnes tout en accélérant sa transition vers une mobilité plus propre. Le bonus écologique passe de 6 000 à 7 000 € pour l'achat d'une voiture électrique et la prime à la conversion est revue pour inciter au remplacement de 200 000 vieilles voitures par des modèles consommant 30 % de carburants en moins. Dans le même temps, les constructeurs se sont engagés à augmenter leurs investissements pour produire dans notre pays 1 million de voitures électriques par an en 2025. En matière de transports, notre volonté est de décarboner les secteurs émetteurs de CO2, tout en développant fortement les pratiques les plus écologiques telles que le vélo.

Selon toi, Olivier, quelles doivent être les priorités du mouvement pro-vélo, niveau national et niveau local dans cette période ?

O.S. : Les priorités locales sont évidemment très hétérogènes, mais je dirais qu'il va falloir convertir l'essai et faire en sorte que, portés par le baromètre des villes cyclables, par la campagne « municipales 2020 à vélo » et par la dynamique du déconfinement, la mandature 2020-2026 soit celle du vélo, avec des marqueurs forts pris très rapidement. La période nous montre que ce que l'on croyait impossible est en fait possible. Je pense en particulier à Nice et ses aménagements transitoires, les associations locales sont propulsées dans une autre dimension.

Au niveau national, nous allons concentrer nos efforts dans les structurations : impulser des structurations régionales, animer des réseaux sur des thèmes particuliers, inspirer tous les territoires, y compris le rural et le périurbain ! La FUB reste évidemment vigilante dans tous les domaines législatifs et réglementaires : normes de stationnement dans les immeubles, intermodalité, financement, sécurité routière... Ces combats doivent aussi continuer.

Propos recueillis par la rédaction de Vélocité
fub.fr/velocite

2. Municipales 2020 à vélo, le retour !

Plusieurs mois se sont passés entre le premier tour des Municipales et le second tour, fixé au 28 juin. Durant ces mois d'attentes la France a gagné l'équivalent de plusieurs années de politique cyclable. Programme «Coup de Pouce Vélo», apparition de pistes cyclables de transition, aides à l'achat de vélos,... De nombreuses initiatives en faveur de la bicyclette ont fleuri en quelques semaines, et le déconfinement a déclenché des démarches positives. Le vélo s'est réintroduit dans le quotidien de nombreux Français. Des villes apaisées, silencieuses et ouvertes sur la nature... ça n'est plus une utopie.

UN OUTIL EN LIGNE POUR «VOTER VÉLO»

En amont des élections Municipales 2020, la FUB a lancé le site municipales2020.parlons-velo.fr, plateforme qui permet aux citoyens de mettre le vélo au cœur de la campagne des élections.

Le site liste l'ensemble des résultats qualitatifs des communes classées au baromètre Parlons vélo des villes cyclables, ce qui permet aux citoyens lambda, mais aussi aux journalistes ou aux candidats de prendre connaissance des enjeux du vélo révélés par le baromètre sur le territoire.

Le site permet également aux associations FUB de publier pour chaque commune un « manifeste », c'est à dire des recommandations ou des revendications, dans l'optique de faire de la commune un territoire cyclable. Ce manifeste pouvait également être décliné en un questionnaire auquel les listes candidates sont invitées à répondre : s'engagent-elles à mettre en œuvre telle ou telle proposition en faveur du vélo ? A l'issue de ce processus, tout le monde pourra alors se faire une idée : telle liste est-elle suffisamment ambitieuse pour le vélo ? Les engagements des listes seront visibles de chacun, notamment des journalistes.

Au total, à l'issue du premier tour, le site a permis de recueillir :



Près de 900 engagements
de listes candidates



Réparties sur 361 communes
différentes

Le premier tour a été conclusif dans 173 de ces 361 communes. De plus, 161 analyses détaillées ont été réalisées par les associations.

RÉOUVERTURE DU SITE INTERNET MUNICIPALES2020.PARLONS-VELO.FR

Pour le second tour des Municipales, le site internet municipales2020.parlons-velo.fr est relancé : pour les candidats, il n'est jamais trop tard pour prendre des engagements pour le vélo.

Pour les listes candidates de 373 communes organisant un second tour, le site propose de répondre aux questionnaires disponibles, soit pour réaffirmer ou compléter la position du premier tour, soit pour exprimer celle de la liste issue d'une fusion. Les questionnaires, proposés par les associations et référents locaux de la FUB avant la crise sanitaire, sont complétés par une question sur les évolutions récentes, notamment la possibilité d'abonder le Coup de Pouce Vélo, de créer et de pérenniser des aménagements provisoires.

Parlons Vélo ! Municipales 2020

La Fédération des usagers de la bicyclette (FUB), forte de son réseau de plus de 320 associations et antennes, a pour objectif de rendre la Solution Vélo attractive et sûre pour toutes et tous, partout en France.

Suite à la deuxième édition de son Baromètre des Villes Cyclables, elle vous propose, sur cette plate-forme, de mettre le vélo au cœur de la campagne des élections municipales de mars 2020.

- Vous êtes un-e citoyen-ne attentif-ive à la place du vélo dans les programmes des candidat-e-s ?**
 - Consultez la page correspondant à votre commune (à partir de la [liste](#) ou de la [carte](#)) pour prendre note des enjeux locaux concernant le vélo, et de la position des candidat-e-s.
 - Sollicitez les candidat-e-s, par exemple sur les réseaux sociaux grâce aux boutons dédiés de la page de votre commune.
 - Inscrivez-vous sur la plate-forme et abonnez-vous au scrutin de votre commune. Vous serez ainsi prévenu-e à chaque nouvelle réponse d'un-e candidat-e.
- Vous êtes candidat-e ?**
 - Consultez la page du scrutin auquel vous participez (à partir de la [liste](#) ou de la [carte](#)) et répondez au questionnaire préparé par notre référent-e local-e.
 - Prolongez la discussion avec les associations locales membres de la FUB.
 - Après vous être inscrit-e, abonnez-vous au scrutin de votre commune pour lire les contributions des autres candidat-e-s.
- Vous êtes adhérent-e d'une association locale membre de la FUB ?**
 - Rejoignez (ou créez) le groupe « municipales 2020 » au sein de votre association, et devenez pourquoi pas référent-e pour votre scrutin ?
 - Inscrivez-vous sur la plate-forme, abonnez-vous au scrutin de votre commune pour vous tenir au courant.
 - Sollicitez les candidat-e-s !

Dès leur arrivée à la tête des exécutifs locaux, les maires et présidents d'intercommunalités sont invités à se saisir des opportunités de l'urbanisme tactique. En parallèle des études et de la concertation, les aménagements de transition permettent de tester et de mettre en place un réseau cyclable continu, sécurisé, ambitieux et couvrant l'ensemble du territoire. Les efforts engagés dans ces aménagements temporaires permettent de rentabiliser, par l'effet de réseau, les investissements consentis pour les aménagements cyclables "classiques" existants.

3. Les pistes de transition et l'application Carto

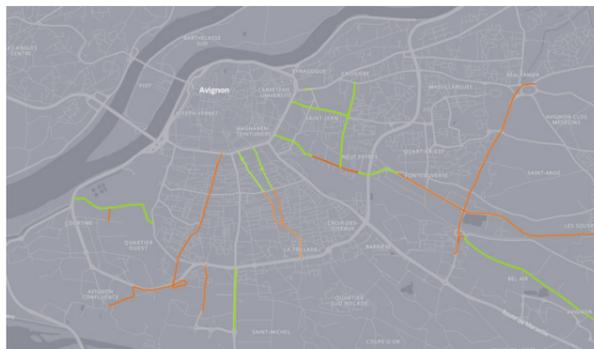
Afin de répondre aux enjeux du déconfinement, l'outil cartographique réalisé à partir des résultats du Baromètre des villes cyclables, a évolué : il recense en plus les aménagements cyclables de transition. Issu d'un partenariat avec Vélo & Territoires, le Cerema et le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), l'application Carto est un outil d'aide à la co-décision politique locale. Il est disponible à l'adresse carto.parlons-velo.fr.

La première version recensait les "points noirs" et les tronçons prioritaires indiqués par les quelques 400 000 citoyen.nes qui ont contribué au baromètre Parlons vélo 2019.

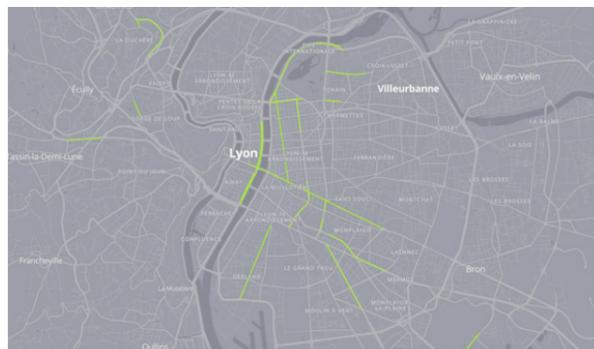
Grâce à un partenariat entre usagers, Etat et collectivités, cette version permet de cartographier les aménagements de transition ainsi que les services Coup de Pouce mis en place dans le cadre de la crise sanitaire afin de promouvoir le vélo comme "geste barrière". Il permet aux collectivités et aux associations de cartographier les aménagements de transition souhaités (cartographiés en **jaune**), en projet (cartographiés en **orange**), réalisés (cartographiés en **vert**), mais aussi pérennisés (en **bleu**) et abandonnés (en **rouge**).

QUELQUES EXEMPLES

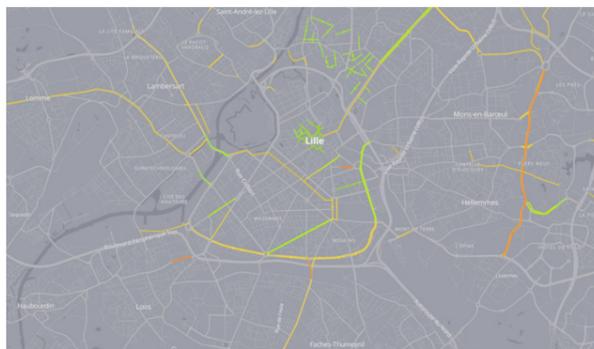
Avignon



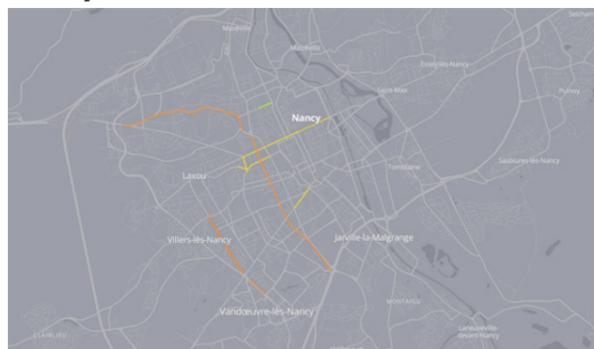
Lyon



Lille



Nancy



— Aménagements de transition souhaités
— Aménagements de transition en projet
— Aménagements de transition réalisés

A terme, l'objectif est d'atteindre les 1 000 km d'aménagements de transition dont la moitié sont réalisés à ce jour. L'arrivée de nouveaux élus à la suite des élections municipales du 28 juin permettra la poursuite de ce travail.

L'engouement général pour le vélo doit s'installer de façon pérenne dans l'aménagement du territoire, notamment grâce à l'accompagnement proposé aux collectivités par les associations et les centres d'études tels que le Cerema.

La plateforme Carto permettra de communiquer sur la mise en place d'aménagements de transition. D'échelle nationale, elle permet à tout le monde d'avoir une vision exhaustive, claire et suivie des aménagements mis en place.

L'outil a également vocation à être une référence en termes d'aide à la co-décision politique locale, en accompagnant les échanges entre associations et collectivités sur les aspects techniques des aménagements à réaliser en priorité.

En effet, les aménagements réalisés peuvent servir de base pour des solutions plus durables, à identifier ce qui fonctionne et ce qui pourrait être amélioré. Il est regrettable que des collectivités comme Aix-en-Provence, Marseille, Amiens ou Argenteuil, aient déjà fait marche arrière en supprimant les pistes temporaires après seulement quelques semaines, sans se laisser le temps d'évaluer la qualité et la pertinence de l'aménagement, sans laisser le temps aux néo-cyclistes de se l'approprier.

La plateforme se développe en permanence. L'outil rendra compte de tout ce qui a été fait dans le cadre du déconfinement. Il permet en effet d'établir des tableaux de bord statistiques et sera bientôt un outil d'évaluation des aménagements par les usager.es. Les données peuvent être téléchargées en OpenData.

De son côté, Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, appuie le développement des aménagements cyclables de transition pour pérenniser les aménagements de transition. La ministre demande aux collectivités de persévérer, et a annoncé lancer très prochainement un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) qui permettra d'aider les collectivités dans la pérennisation des aménagements réalisés.

4. Coup de Pouce Vélo : un plan pour remettre les français en selle

Pour répondre à la volonté du gouvernement d'aider les particuliers à réparer leurs vélos oubliés dans les caves et garages, le programme CEE Alvéole porté par la FUB et ROZO s'est transformé en Alvéole - Coup de Pouce Vélo. Originellement uniquement destiné aux collectivités et institutions pour co-financer la mise en place de stationnements sécurisés et des heures de vélo école, deux volets à l'attention directe des particuliers ont été mis en place :

- le **Coup de Pouce Vélo Réparation** : une prime de 50 euros pour remettre en état son vélo, disponible depuis le 11 mai.

- le **Coup de Pouce Vélo Remise en selle** : des séances d'accompagnement pour se familiariser avec les déplacements à vélo, accessibles depuis le 4 juin.

Face au succès des trois premières semaines de déploiement du coup de pouce réparation, le budget dédié par l'état au programme initialement de 20 M d'euros a été augmenté à 60 M d'euros avec pour objectif la remise en état de 1 million de vélos d'ici le 31 décembre 2020.

COUP DE POUCE VÉLO RÉPARATION : UNE AIDE FINANCIÈRE POUR RÉPARER SON VÉLO

On estime que près de 10 millions de vélos facilement réparables dorment dans les caves des Françaises et des Français ! Le coup de pouce réparation est là pour réintroduire ses vélos abandonnés dans le quotidien de leurs propriétaires.

Les particuliers souhaitant réparer leurs vélos peuvent bénéficier d'une aide à hauteur de 50 euros HT. Pour bénéficier de cette prime, il suffit de se rendre chez un des réparateurs ou ateliers d'auto-réparation référencés sur coupdepoucevelo.fr. Une fois la réparation effectuée, le partenaire déduira directement jusqu'à 50 euros HT sur la facture. Seules les prestations qui permettent de remettre en état le vélo (pièces et main d'œuvre) sont éligibles à la prime, ainsi que l'adhésion si vous choisissez de vous rendre dans un atelier associatif.

Les vélocistes pouvant délivrer la prime sont inscrits en tant que réparateur référencé sur la plateforme coupdepoucevelo.fr. Retrouvez leurs coordonnées sur la carte interactive en ligne.



BON À SAVOIR :

- **Tous les types de vélos** sont éligibles au dispositif : VTT, vélo cargo, vélo à assistance électrique,...
- La **prime est valable une fois par vélo** (une photo du vélo sera prise, comme mode de preuve),
- Présentez vous chez votre réparateur muni d'une **pièce d'identité** et d'un **téléphone portable** (un simple GSM convient). Lors de la réparation, un code SMS sera envoyé sur le téléphone portable pour valider l'opération,
- Les particuliers n'avancent pas les frais de la prime : les 50 euros HT sont **directement déduits** de la facture. Le professionnel est ensuite remboursé quelques jours plus tard,
- Les accessoires sont exclus du forfait,
- La FUB **recommande de se pré-inscrire** sur le site coupdepoucevelo.fr. Cela limite les durées de contact physique et fait gagner du temps précieux aux vélocistes !

COUP DE POUCE VÉLO REMISE EN SELLE : DES SÉANCES D'ACCOMPAGNEMENT POUR (RÉ)ADOPTER LES BONS RÉFLEXES À VÉLO

Les séances de remise en selle permettent aux particuliers d'aborder les **points essentiels d'une reprise en main du vélo**, avec une partie théorique (conseils sur la sécurité à vélo, l'équipement, le stationnement en toute sécurité, ou sur des itinéraires domicile-travail) et une partie pratique avec une mise en situation réelle. La durée de la séance est de 1h30 en séance individuelle ou de 2h par groupes de 2 ou 3. Ces cours permettent de se familiariser avec les bons réflexes à vélo dans les déplacements du quotidien.

Le Coup de pouce Vélo Remise en Selle est accessible au public depuis le 4 juin ! Pour bénéficier d'une séance de remise en selle, les particuliers doivent impérativement contacter par téléphone les vélo-écoles référencées sur coupdepoucevelo.fr pour prendre un rendez-vous.

Aujourd'hui, plus de 150 moniteurs, monitrices et vélo-écoles sont référencés sur Coup de pouce Velo. Après 5 jours de lancement, déjà 250 séances de remise en selle ont été dispensées ! Ainsi, la Maison du Vélo de Lyon, membre du réseau de la FUB, a lancé sa première séance de remise en selle lundi 9 juin. Le moniteur a pu accompagner un groupe de 3 personnes.

L'ÉTAT PROPOSE UN BONUS ÉCOLOGIQUE POUR TOUT ACHAT D'UN VAE NEUF

Depuis plusieurs années, de nombreuses villes françaises sont impliquées dans une démarche de réflexion pour favoriser les déplacements à vélo, et ainsi réduire la circulation des voitures. Ainsi, les collectivités permettent de plus en plus aux habitants de bénéficier d'aides locales pour l'achat d'un vélo électrique.

Afin de soutenir ces dispositifs locaux, il est désormais possible de profiter d'une aide de l'État, appelée bonus vélo à assistance électrique (VAE), lors de l'achat d'un VAE neuf.

Pour pouvoir y prétendre, il faut respecter quelques conditions :

- Être majeur, domicilié en France et avoir une cotisation d'impôt sur le revenu nulle l'année précédant l'acquisition du vélo,
- Avoir d'abord bénéficié d'une aide locale à l'achat d'un VAE. Cette condition est obligatoire pour percevoir également le bonus écologique.

Le montant du bonus écologique est plafonné en fonction des critères suivants :

- Le montant de l'aide d'État ne se substitue pas à l'aide allouée par la collectivité territoriale, il la complète
- Le bonus écologique peut aller jusqu'à 200 euros, sans plafonnement du cumul de l'aide locale

La FUB soutient cette mesure même si elle a également proposé à étendre l'aide à l'achat à d'autres types de vélo, en particulier les vélo-cargo sans assistance électrique.

LE COUP DE POUCE VÉLO EN QUELQUES CHIFFRES...

Coup de Pouce Vélo **Réparation** c'est :



un objectif d'un million de vélos réparés d'ici fin 2020



Entre le 11 mai et le 18 juin 2020 :
Plus de 200 000 réparations finalisées en à peine un mois chez près de 3000 réparateurs, soit déjà plus de 11 millions d'engagés sur les 60 annoncés par la ministre

Le Coup de Pouce Vélo **Remise en Selle** c'est :



Un objectif de 25 000 heures de remise en selle d'ici fin 2020



Plus de 180 moniteurs, monitrices et vélo-écoles référencés

136

Déjà 136 personnes ont pu bénéficier de la Remise en Selle

COUP DE POUCE VÉLO + : UNE INVITATION À CO-FINANCER LE PLAN DE L'ÉTAT

Dès le lancement du programme CDPV, quelques collectivités ont annoncé leur volonté d'abonder la prime réparation pour leurs administrés. Chacune ayant des modalités et des contraintes qui lui sont propres et toutes souhaitant collaborer avec la FUB, nous avons rapidement plaidé auprès de la Ministre pour **développer une plateforme dédiée au co-financeurs** (collectivités, bailleurs, employeurs...).

Directement conventionnés avec le programme CDPV, ces derniers auront accès à un espace de gestion facilitant l'attribution de leurs abondements. Tous les bénéficiaires de la prime CDPV depuis le 11 mai pourront mettre à jour leur profil en ligne et communiquer les éléments nécessaires (RIB, justificatif de domicile...) en toute sécurité.

Aujourd'hui les métropoles de Rouen, Nantes, Grenoble et le département de la Mayenne attendent impatiemment la livraison de la plateforme CDPV+, prévue courant de l'été.

Les 10 premiers co-financeurs du programme seront associés à la phase de design et de tests de la plateforme.

L'ACADÉMIE DES EXPERTS EN MOBILITÉ ACTIVE (ADMA) ACCUEILLE L'ACADÉMIE DES MÉTIERS DU VÉLO (AMV)

Le programme CEE ADMA - Académie des Experts en Mobilité Active, porté par la FUB et ROZO, vise à doter la France d'une réelle expertise vélo, à travers la création d'un portail web de connaissances autour de l'expertise vélo et l'élaboration d'une certification de l'expertise vélo en 4 niveaux (des formateurs au grand public).

Pour faire face à la demande accrue de mécanicien.nes suite au Coup de Pouce Vélo, la Ministre de la Transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne, a annoncé la **création d'une « Académie des Métiers du Vélo » destinée à former de nouveaux mécaniciens**. Cette « Académie » a été intégrée au programme ADMA.

À ce stade, les différentes structures de formations délivrant des certifications diplômantes ont oeuvré avec ADMA pour déterminer un tronc commun de formation. Une formation de 20 jours visant à former les mécanicien.nes de demain sera accessible prochainement !

5. Notre tour de France : comment les acteurs du vélo gèrent-ils le déconfinement à l'échelle locale ?

Le Coup de Pouce Vélo, sorti au même moment que le déconfinement, est sans aucun doute une aide pour les particuliers. Mais ce ne sont pas les seuls bénéficiaires du programme : les acteurs du vélo ont également pu, à leurs échelles, bénéficier de retombées positives. Zoom sur les belles initiatives locales !

BAM ! BOITES À MIEUX, TOUS EN SELLE NANTES

Les **BAM ! - Boîtes À Mieux** - sont des outils d'accompagnement des transitions pour parer à l'urgence climatique. Une BAM ! apporte matériellement une solution pour basculer vers un monde à moindre carbone, dans un esprit d'union et de joie de vivre. Elles sont soutenues par Harmonie Mutuelle, la Banque Populaire de l'Ouest et la SMEBA.

La première Boîte À Mieux autour de la mobilité à vélo est le fruit d'une collaboration inédite entre le monde de l'entreprise (porteurs du concept), le tissu associatif vélo du territoire et la collectivité.

Tous en Selle est une opération qui propose des solutions pratiques, pour permettre aux habitants de la métropole Nantaise de reprendre le chemin de leur quotidien à vélo de manière plus facile et sécurisante.

Une complémentarité efficace :

Nantes Métropole a mis à disposition un lieu public, des moyens techniques et de la communication, du financement d'intervenants. Place au Vélo Nantes a coordonné les différents opérateurs associatifs des ateliers de réparation auxquels se sont joint un vélociste, le mécanicien cycle de l'équipe cycliste Système U et un atelier d'insertion mécanique vélo. Les porteurs de projet Julien Dossier de Quattrolibri et Gens d'Évènements ont financé et mis en musique.

Un principe simple :

- 3 activités – Contrôles techniques, marquage antivol et piste d'éducation routière sur 8 jours de 12h à 19h sans interruption
- File d'attente pour gérer les flux de chaque activité et la distanciation physique
- Une originalité, le visiteur ne sait pas par quel technicien son vélo sera révisé, ni par quelle association ou structure, les vélos sont pris dans leur ordre d'arrivée par le premier pied d'atelier qui se libère. L'essentiel est que le vélo reparte en bon état de marche ou avec une prescription de réparation chez un vélociste.

Au total c'est plus de 1 300 visiteurs, 700 vélos révisés gratuitement et plus de 200 marquages Bicycode. C'est autant de gagné pour les vélocistes en allègement de leurs agendas sur de simples contrôles techniques tout en leur laissant le bénéfice total de l'opération « coupe de pouce réparation ».

Ce succès en appelle d'autres dans différentes villes de France, et BAM rêve de faire un petit tour de France en septembre !



6. Ils ont bénéficiés des "coups de pouce"

CYCLAMAINE - LE MANS

Pour Cyclamaïne, une association FUB basée au Mans, le premier bilan du Coup de Pouce Vélo est plus que positif : plus de 200 vélos remis en circulation, un planning plein sur 12 jours et un service d'auto-réparation réouvert dès le 15 juin.

Comme l'association l'indique sur Twitter, le résultat du Coup de Pouce Vélo n'est pas seulement matériel... C'est toute une économie qui redémarre, et avec elle des créations d'emplois !



Dans @lemainelibre : "réparateurs et magasins de cycles manceaux (...) sont débordés" par la demande #déconfinement @CoupdepouceVelo.

Chez nous :

- > + de 200 vélos remis en circulation
- > planning plein sur 12 jours
- > l'autoréparation reprend le 15/06



Le Mans. Comptez plusieurs semaines pour faire réviser ou réparer votre vélo. Avec le déconfinement débuté le 11 mai 2020 et le lancement du « Coup de pouce vélo » permettant d'économiser 50 €, les cyclistes et futurs cyclistes s...
ouest-france.fr



Le #coupdepoucevélo ne permet pas seulement de réparer des vélos... il nous a aussi permis de proposer un contrat à Bastien, à la suite de son service civique chez nous. L'économie du vélo, c'est de l'emploi ici !

#solutionvélo #embauche #emploi



ALPES-MARITIMES

Alors que Nice, qui va accueillir le grand départ du Tour de France 2020, n'était pas forcément réputée pour l'usage quotidien du vélo, un plan vélo d'urgence particulièrement ambitieux a été mis en place pour limiter le recours à la voiture personnelle et maintenir la bonne qualité environnementale observée dans cette ville pendant les 2 mois de confinement.

Par ailleurs, une série de mesures complémentaires a donc été prise pour favoriser l'usage du vélo :

- Création d'une prime à l'achat d'un vélo mécanique, d'un montant de 100 euros maximum et représentant 50% maximum du prix du vélo
- Création de 30kms de pistes cyclables de transition
- Nouveaux équipements en matière de stationnement, notamment de nombreux parkings sécurisés

D'autres villes des Alpes-Maritimes ont compris les nombreux avantages à se déplacer à vélo. Antibes et Villeneuve-Loubet ont par exemple réaménagé entièrement leur zone cyclable, pour relier de façon sécurisé ces deux villes. Dans d'autres territoires, comme Cannes, on peut regretter que l'aménagement temporaire proposé ne soit pas continu, probablement par crainte de supprimer de la réaction des administrés une quinzaine de stationnement automobiles. La FUB rappelle que l'AMI annoncé par Elisabeth Borne servira à pérenniser les aménagements cyclables, mais à condition que ces derniers soient réellement continus !

Témoignages de deux particuliers qui se sont mis au vélo pendant le déconfinement, grâce au Coup de Pouce Vélo !



Depuis plusieurs années, je réfléchis à la solution vélo pour aller travailler.

Je vis dans le 13ème arrondissement de Paris et travaille dans une étude notariale à Vincennes. Je dépose mes deux enfants à la maternelle sur le chemin. L'envie d'utiliser le vélo comme moyen de déplacement était bien là, mais je n'arrivais pas à franchir le cap. Dès l'annonce du Coup de Pouce Remise en selle, je me suis inscrite. J'ai eu la chance de pouvoir en bénéficier ce week-end. Me voilà rassurée et sur mon vélo depuis. Je viens de commander un vélo cargo, dès le mois de septembre je déposerai mes enfants à l'école. Je vais gagner 20 minutes par trajet !

Merci au Coup de Pouce Velo, car sans cela je n'aurais pas franchi le pas !

Elsa, 40 ans, Paris , 2 enfants

Lors d'une visioconférence avec mes petits-enfants pendant le confinement, Arthur 15 ans me dit : "Papy tu as entendu, tu peux avoir une aide pour faire réparer ton vélo. Ça serait chouette que tu sortes le tien du garage. Comme ça, plus besoin de voiture pour aller chercher ton pain à 3 kms, et en plus ça maintient en forme".

C'est lui qui m'a donné le déclic. J'ai trouvé le réparateur agréé le plus proche de chez moi et j'ai fait réparer les vélos de la maison. Depuis, ni ma femme ni moi ne prenons plus la voiture pour les petites courses du quotidien.

Lorsque mes petits enfants ont pu venir nous voir, c'est à vélo que nous sommes tous allés nous balader !



Jacques, 68 ans, Malicorne 72, Grand-père



7. LOM, quoi de neuf ?

La Loi Mobilité a été promulguée en décembre 2019, après plus de deux ans de travaux. Si la Loi permet de belles avancées sur le sujet du vélo, la concrétisation du niveau d'ambition dépend largement des décrets d'application. La FUB fait le point.

LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

Le **Forfait de Mobilités Durables (FMD)** vient remplacer l'**Indemnité Kilométrique Vélo (IKV)**. Ce dispositif permettait aux salarié.e.s de se faire indemniser par leur employeur leurs frais de déplacement domicile-travail à vélo à hauteur de 0,25 euros/km et dans la limite de 200 euros par an.

Facultatif pour l'employeur et d'un montant trop faible, la FUB demandait que le FMD soit d'au moins 400 euros, obligatoire et cumulable avec le remboursement obligatoire de la moitié du titre de transport. La LOM crée un FMD facultatif, cumulable avec le remboursement des titres de transports en commun seulement dans la limite de 400 euros, mais limité à 200 euros pour la fonction publique d'Etat.

Une véritable incitation financière est un levier important pour que les salariés passent au vélo. 79% des répondants aux baromètre des entreprises cyclables estiment que l'aide financière a un caractère incitatif pour utiliser le vélo comme mode de déplacement domicile-travail. Pourtant, le caractère non cumulable du FMD avec le remboursement du titre de transport équivaut à un pas en arrière en matière de report modal vers le vélo. En Ile de France, le remboursement obligatoire de la moitié du pass Navigo (413,70 euros) dépasse le montant du FMD. Autrement dit, l'effet de ce forfait est nul pour un francilien souscrivant à un abonnement Navigo alors qu'auparavant il bénéficiait à la fois du remboursement de la moitié de son titre de transport en commun et pouvait compter sur les 200 euros de l'IKV.

Seconde déception: selon l'article 82 de la LOM, "l'employeur peut prendre un charge [...] un Forfait de Mobilité Durable". Autrement dit, le FMD est facultatif alors même que la question de la mobilité des collaborateurs a intégré le champs des Négociations Annuelles Obligatoires pour les sites de plus 50 salariés. Dans une période post-confinement où le vélo est la solution permettant de résoudre l'équation du désengorgement des transports en commun tout en répondant aux objectifs de décarbonation du secteur des transports, la FUB appelle les employeurs à se saisir du FMD pour promouvoir la solution vélo. Elle veillera à sa mise en oeuvre.

Il est enfin regrettable que le FMD soit d'un montant différent pour les salariés du secteur privé (400 euros) et pour les agents de la fonction publique d'Etat (200 euros) tandis qu'il n'est toujours pas mis en oeuvre pour les fonctions publiques hospitalière (ci-après FPH) et territoriale (ci-après FPT). Dans un contexte où les pouvoirs publics s'engagent pour remédier au climat de travail délétère des soignants, il est urgent que soit publié le décret d'application relatif aux FMD pour la FPH et FPT afin que soit restaurée une situation d'égalité au moins avec les agents publics d'Etat.

C'est une occasion manquée de mettre en place une véritable incitation pour le report modal des salariés dans leur trajet domicile - travail.



G Roux de Bézieux
@GeoffroyRDB

Cher @jmzulesi, le @medef va soutenir et promouvoir le forfait #mobilité auprès de ses adhérents, qui prend tout son sens dans cette période où les transports en commun ne peuvent pas fonctionner normalement.

DÉCRETS VÉLO+TRAIN

Le décret d'application de la loi LOM concernant l'emport des vélos dans les trains doit paraître début juillet. Il fixera notamment le nombre d'emplacements vélos par trains (neufs et rénovés), les conditions d'accès et les dérogations.

La FUB a fait valoir sa position au ministère, qui est d'un minimum de 8 places vélos par trains (hors service urbain) avec le moins de dérogations possibles. Il paraît indispensable à la FUB de permettre l'intermodalité train-vélo, à la fois pour les travailleurs ayant besoin de leurs vélos en gare de départ et d'arrivée, mais également pour les déplacements touristiques. Un minimum de 8 places permettra à des familles de voyager avec leurs vélos.

Face à la pression des opérateurs ferroviaires pour réduire les obligations (demande de 2 places seulement), la FUB a adressé un courrier à la ministre Elisabeth Borne pour porter notre demande de 8 places minimum par train au plus haut niveau et demander une cohérence des engagements pris en faveur du vélo avec l'ambition d'adaptation du matériel ferroviaire.

Stationnement des vélos en gare:

Rappel de la loi : obligation de prévoir des stationnements vélos en gares. Décrets pour indiquer :

- La liste des gares soumises à l'obligation d'équipement de stationnements sécurisés pour les vélos
- Le nombre et les caractéristiques des équipements de stationnements sécurisés des vélos dans les gares.

Rappel de la demande FUB pour la LOM : toutes les gares et pôles multimodaux équipés de suffisamment de stationnements sécurisés pour les vélos avant le 1er janvier 2024

La FUB rappelle que l'ADEME a chiffré les besoins immédiats à 200 000 places de stationnement en gare. Une telle mesure permettrait d'attirer de nombreux nouveaux clients, avec un report modal en provenance de la voiture individuelle. La création de stationnement sécurisé pourrait entraîner une augmentation de 2 à 4% de la fréquentation des TER.

La FUB a participé à une première réunion d'élaboration du décret au mois de mars. Il en ressort un manque d'ambition sur ce sujet, pourtant essentiel pour favoriser l'intermodalité train-vélo et alors que la volonté des opérateurs est de limiter l'embarquement des vélos dans les trains. Les gares sont des lieux particulièrement vulnérables au vol des vélos et il est indispensable d'assurer aux voyageurs la possibilité de laisser un vélo une nuit. En outre, le stationnement vélo, pour qu'il soit utilisé, doit être identifiable et accessible aisément à vélo et pour tous les publics. La FUB reste mobilisé pour obtenir un décret exigeant, à la hauteur de l'enjeu.



Frank Lacroix @Frank_Lacroix · 11 juin
L'objectif de tripler la part modale du #vélo dans les déplacements d'ici 2024 est atteignable.

#TER est LA solution complémentaire et le programme des EMA est un maillon fort de notre stratégie. La crise que nous traversons nous oblige à agir, #SNCF est au rendez-vous



La liste des gares concernées et les volumes associées restent à publier. Cependant la FUB rappelle que l'ADEME a chiffré les besoins immédiats à 200 000 places de stationnement. Une telle mesure permettrait d'attirer de nombreux nouveaux clients, avec un report modal en provenance de la voiture individuelle.

DÉCRET LOGEMENT

La Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) propose actuellement qu'une place de stationnement de vélo soit attribué par logement. Cette proposition n'est pas du tout approuvée par la FUB. En effet, elle maintiendrait la France en peloton de queue de l'Europe et bloquerait la part modale du vélo, le problème de manque de stationnement sécurisé étant le premier frein cité par les Français !

La FUB demande à ce que l'objectif soit revu à la hausse, avec une place par pièce du logement. En clair, un studio/T1 doit posséder une place de parking, un T2 deux places, un T3 trois places et un T4 (et +) quatre places. Il faut bien entendu avoir également des surfaces de dégagement suffisantes pour permettre de circuler et de ranger son vélo, et prévoir une place pour vélo spécial (ex : cargo, tricycles etc..) toutes les dix places de vélos.

Enfin, il ne faut pas oublier les stationnements dans les bâtiments hors habitations, afin de garantir la possibilité d'utiliser son vélo pour se rendre à son travail ou dans un établissement recevant de public (notamment, hôpitaux, écoles, universités, etc) et les lieux de grande fréquentation (cinéma, centre commerciaux).



DÉCRET MARQUAGE

Dans le cadre de la LOM et de son article 53, la FUB a, au sein d'un groupe de travail animé par le Coordinateur Interministériel pour le Développement du Vélo et de la Marche, monsieur Thierry du Crest, collaboré au décret d'application. Voici les points essentiels à retenir sur ce décret dont on attend l'entrée en vigueur.

Objectifs du décret :

- La lutte contre le vol de cycles
- Déterminer les obligations faites aux différents acteurs concernés
- Définir le rôle du FNUCI (Fichier National Unique des Cycles Identifiés) qui sera géré par un organisme
- Définir les conditions d'agrément des opérateurs d'identification

Vélos concernés :

Sont concernés par l'obligation tous les cycles et VAE au sens de l'article R.311-1 du code de la route, à l'exception des vélos pour enfants avec des roues de diamètre < à 16 pouces.

Obligations du commerçant :

A partir du 1er janvier, pour les cycles neufs et du 1er juillet pour les cycles vendus d'occasion, obligation est faite au commerçant de vendre des cycles identifiés. Ces mêmes cycles devront être enregistrés par leur soins auprès d'un opérateur agréé d'identification.

Cette double obligation s'applique aux commerçant au sens large (Article L. 121-1 du code du commerce) et concerne aussi les professionnels qui exercent « des activités de destruction ou de préparation en vue du réemploi ou de la réutilisation des cycles ». En cas de manquement à ces obligations, le commerçant s'expose à une contravention de première classe.

Obligation du propriétaire :

En cas de vol, mise au rebut ou destruction, le propriétaire d'un cycle identifié est tenu d'informer l'opérateur agréé d'identification de cycles concerné.

Lors de la cession d'un vélo qui a été identifié, ou la vente à titre d'exemple, le vendeur, lorsqu'il n'est pas un commerçant, est tenu de déclarer le changement de propriétaire auprès de l'opérateur agréé d'identification de cycles concerné. Lors de la vente, il communique à l'acheteur les éléments nécessaires pour accéder au fichier dudit opérateur, afin que le nouveau propriétaire puisse faire les changements requis.

Rôle du FNUCI

Le décret définit les contours du FNUCI, qui est un fichier qui sera composé des éléments, données des propriétaires et des cycles, contenus dans les bases de données des opérateurs agréés d'identification. Ce fichier pourra aussi accueillir, à la demande de leurs propriétaires, les remorques de cycles et les engins de déplacement personnel.

L'organisme qui sera en charge de ce fichier sera aussi responsable de la génération des identifiants, qui seront apposés sur les cycles. La FUB travaille depuis plusieurs mois en collaboration étroite avec L'Union Sport & Cycle et tous deux viennent d'officialiser la création d'une association ; l'APIC (Association de promotion de l'identification des cycles), dont l'objectif est de gérer le FNUCI et la génération identifiants.

Agrément des opérateurs d'identification

Tous les opérateurs d'identification de cycles, actuels et futurs, devront satisfaire à un agrément du ministère des transports. Dans ce cadre, l'APIC, co-crée par la FUB, aura un avis consultatif sur les solutions techniques envisagés.

En ce qui concerne les procédés techniques applicables, le décret d'application présente certaines caractéristiques claires qui seront à respecter : le fait d'être permanent, non altérable sans destruction et mis en place sur le cadre du cycle.

8. Label Employeur Pro-Vélo et ColisActiv'

LABEL EMPLOYEUR PRO-VELO

Ce projet, lancé fin 2019, est **coordonné par la FUB et l'ADEME**. Il vise à inciter les employeurs privés et publics à mettre en place des mesures ambitieuses de promotion de la pratique utilitaire du vélo auprès de leurs collaborateurs.

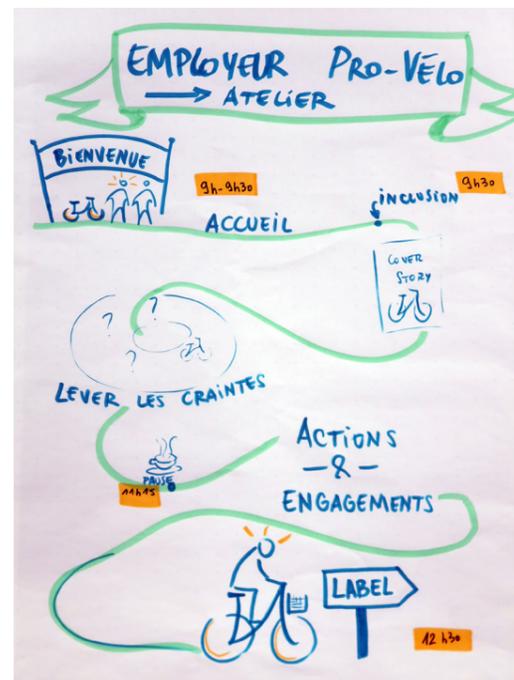
Le label dispose d'une approche holistique. Il incite non seulement les employeurs à proposer des solutions vélo (vélos de services, de fonctions, incitations financières), des services (réparation, formations, événements ...) à leurs collaborateurs mais aussi à encourager leurs clients, leurs publics et leurs fournisseurs à utiliser la bicyclette comme mode de transport principal.

La mise en place de cette certification s'inscrit dans un contexte extrêmement favorable. **Le plan vélo à l'échelle nationale vise une part modale du vélo à 9% d'ici 2024** (contre 2% aujourd'hui) et repose sur un fonds de Mobilités Actives de 350 millions d'euros répartis sur 7 ans. Par ailleurs, le plan d'urgence du ministère de la transition écologique de 60 millions d'euros, les annonces d'aménagement de 1 000 km de pistes cyclables de transition et la publication avancée du décret relatif au Forfait Mobilités Durables fait du vélo, la petite reine des déplacements domicile-travail de demain.

La certification se fera en deux étapes. L'employeur candidat sera dans un premier temps invité à remplir un questionnaire d'auto-évaluation permettant à l'organisme certificateur (la FUB) d'apprécier la maturité de ses mesures en faveur du vélo. Si le niveau atteint est satisfaisant, le candidat sera dans un second temps audité sur place. **Suivant le résultat de cette procédure en deux temps, un label employeur pro-vélo bronze, argent ou or sera attribué au candidat.**

Le niveau bronze récompensera les employeurs qui se sont lancés dans une démarche pro-vélo tandis que le niveau or distinguera ceux qui auront une démarche ambitieuse à toutes les échelles de l'entreprise, et dont la part modale du vélo sera importante.

Un groupe constitué de la FUB, de l'ADEME, Allianz France, Ekodev et Cyclez travaille actuellement sur l'élaboration du référentiel des critères, et sur un livre blanc sur l'usage du vélo en entreprise. L'objectif est d'ouvrir la labellisation à un échantillon d'employeurs volontaires en septembre 2020. Cet échantillon pourra être composé de l'ensemble des participants des deux ateliers de co-construction du label qui se sont tenus fins 2019 et par des membres de l'association des Dirigeants Responsables de l'Ouest.

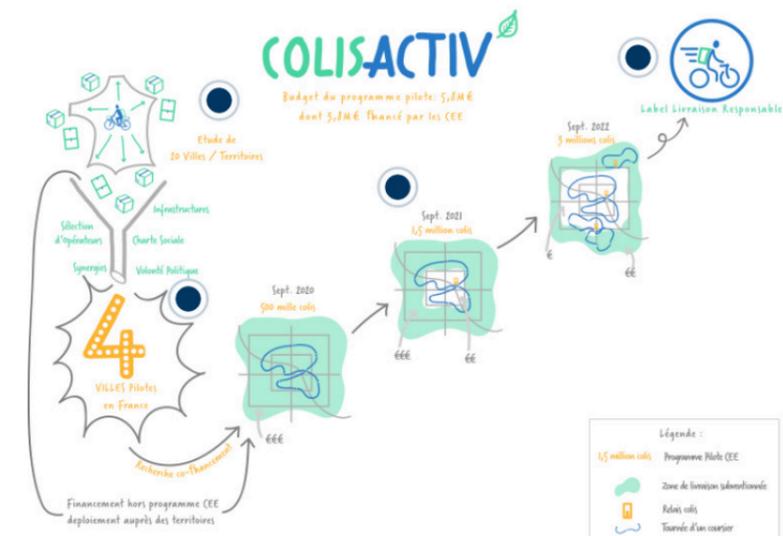


LE PROGRAMME COLISACTIV' : ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA LIVRAISON DE COLIS PAR MOBILITÉ ACTIVE

Issu d'une collaboration fructueuse entre la FUB, Sonergia et différents acteurs de la livraison par mobilité douce, le programme **ColisActiv'** a pour objectif de favoriser la livraison des colis par des modes de déplacements actifs, marche et vélo. Ces modes ont à la fois l'avantage d'être plus durables, de réduire la circulation automobile en centre-ville et d'être créateurs d'emplois non délocalisables.

L'investissement nécessaire au démarrage dans certains secteurs ainsi que les modèles économiques encore peu développés sont les principaux freins au développement de ces modes de livraisons. Colis Activ délivre une aide financière ciblée géographiquement et dégressive au fur et à mesure de la pérennisation de l'activité. En effet, l'augmentation du nombre de colis livrés à vélo ou à pied permettra d'en réduire le coût, et de rendre la livraison active économiquement très concurrentielle face à la livraison thermique. Dans un premier temps, le programme sera déployé dans quatre territoires pilotes identifiés parmi les territoires de transition et financera la livraison de 5 millions de colis. Dans un second temps, un appel sera lancé à tous les territoires souhaitant développer la livraison par mobilités actives.

Programme COLISACTIV'
Une expérimentation à échelle réelle d'un mode de développement durable de la livraison de colis sur les derniers kilomètres par la mobilité active.
 Le programme ColisActiv' propose de favoriser les modes actifs, marche et vélo, en versant une prime compensant la différence de coût par rapport à la livraison par véhicule thermique.



Plus de renseignements sur colisactiv.fr

Pour toute question et demande de participation au programme : contact@colisactiv.fr

CONTACT PRESSE

Anne-Sybille Riguidel

Chargée des relations presse

Mail : as.riguidel@gmail.com

Tél. 06 32 10 26 38

A travers son réseau de plus de 365 associations locales réparties sur tout le territoire, la FUB, Fédération française des Usagers de la Bicyclette, agit pour apporter des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes des cyclistes et pour promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien.

La FUB œuvre ainsi pour une meilleure prise en compte des usagers cyclistes dans les politiques de transports, la réglementation, les aménagements et l'éducation.

